

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2017/017

**COMMUNE DE HABARCQ**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille dix-sept, le 10 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 06/11/2017 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Gilles VASSEUR et Lucile PETIT.

Pouvoir : Gilles VASSEUR donne procuration à Nicolas CAPRON, Lucile PETIT donne pouvoir à Florent ACTHERGAL.

M. Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

**SEANCE : 10 NOVEMBRE 2017**

**OBJET : TRAVAUX AMENAGEMENT DU CHEMIN DES FRESNAUX – CHOIX DE L'ENTREPRISE**

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'assemblée, des travaux d'aménagement du Chemin des Fresnaux. La commission d'Appel d'offres s'est réunie le 27 octobre 2017 pour l'ouverture des enveloppes afin d'étudier les offres de différentes entreprises : LEFRANCOIS, SNPC et RAMERY.

La Commission d'Appel d'offres propose de retenir l'entreprise SNPC à Beaurains, conforme au cahier des charges et mieux disante.

Ayant entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de confier la réalisation des travaux d'aménagement du Chemin des Fresnaux à l'entreprise SNPC, pour un montant des travaux s'élevant à 217 429.40 € HT.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
A Habarcq, le 10 novembre 2017  
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture  
le \_\_\_\_\_ et publication le \_\_\_\_\_  
A Habarcq, le \_\_\_\_\_  
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2017/018

**COMMUNE DE HABARCQ**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille dix-sept, le 10 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 06/11/2017 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Gilles VASSEUR et Lucile PETIT.

Pouvoir : Gilles VASSEUR donne procuration à Nicolas CAPRON, Lucile PETIT donne pouvoir à Florent ACTHERGAL.

M. Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

**SEANCE : 10 NOVEMBRE 2017**

**OBJET : TRAVAUX AMENAGEMENT DU CHEMIN DES FRESNAUX –  
DEMANDE DE SUBVENTION FARDA**

Le Conseil Municipal après avoir approuvé la réalisation des travaux d'aménagement du Chemin des Fresnaux,

Le Maire, après avoir exposé à l'assemblée, que la commune sollicite le concours financier du Conseil Départemental au titre du FARDA (aide à la voirie communale), pour la réalisation de l'opération citée ci-dessus,

Le Conseil municipal autorise le Maire à demander la subvention FARDA pour l'aide à la voirie communale et autorise la commune à percevoir la dite subvention du Conseil Départemental.

D'autre part, le Conseil municipal autorise le Maire à commencer les travaux par anticipation (avant accord de la subvention).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
A Habarcq, le 10 novembre 2017  
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture  
le et publication le  
A Habarcq, le  
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2017/019

**COMMUNE DE HABARCQ**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille dix-sept, le 10 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 06/11/2017 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Gilles VASSEUR et Lucile PETIT.

Pouvoir : Gilles VASSEUR donne procuration à Nicolas CAPRON, Lucile PETIT donne pouvoir à Florent ACTHERGAL.

M. Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

**SEANCE : 10 NOVEMBRE 2017**

**OBJET : Adhésion des communes de Bailleulmont, Bailleulval, Gouy-en-Artois, Monchiet et Wanquetin au Syndicat des eaux « des Vallées du Gy et de la Scarpe ».**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, de la délibération prise par le Syndicat des Eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe, dans sa réunion du 11 juillet dernier acceptant l'adhésion des communes de Bailleulmont, Bailleulval, Gouy-en-Artois, Monchiet et Wanquetin au Syndicat des eaux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il informe l'assemblée, que chaque commune membre doit également délibérer pour accepter ces adhésions.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion des communes de Bailleulmont, Bailleulval, Gouy-en-Artois, Monchiet et Wanquetin au Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour extrait conforme  
A Habarcq, le 10 novembre 2017  
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture  
le \_\_\_\_\_ et publication le \_\_\_\_\_  
A Habarcq, le \_\_\_\_\_  
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2017/020

**COMMUNE DE HABARCQ**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille dix-sept, le 10 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 06/11/2017 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Gilles VASSEUR et Lucile PETIT.

Pouvoir : Gilles VASSEUR donne procuration à Nicolas CAPRON, Lucile PETIT donne pouvoir à Florent ACTHERGAL.

M. Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

**SEANCE : 10 NOVEMBRE 2017**

**OBJET : APPLICATION DU RIFSEEP AUX ADJOINTS TECHNIQUES ET AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce remboursement.

Pour extrait conforme  
A Habarcq, le 10 novembre 2017  
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture  
le et publication le  
A Habarcq, le  
Le Maire,

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2017/021

**COMMUNE DE HABARCQ**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille dix-sept, le 10 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 06/11/2017 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Gilles VASSEUR et Lucile PETIT.

Pouvoir : Gilles VASSEUR donne procuration à Nicolas CAPRON, Lucile PETIT donne pouvoir à Florent ACTHERGAL.

M. Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

**SEANCE : 10 NOVEMBRE 2017**

**OBJET : REMBOURSEMENT ASSURANCE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, du versement des Assurances Mutuelles de Picardie d'une somme de 1843,42 €, pour le remboursement des frais de réparation suite à un dégât sur une fenêtre de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce remboursement.

Pour extrait conforme  
A Habarcq, le 10 novembre 2017  
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture  
le et publication le  
A Habarcq, le  
Le Maire,

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2017/022

**COMMUNE DE HABARCQ**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille dix-sept, le 10 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 06/11/2017 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Gilles VASSEUR et Lucile PETIT.

Pouvoir : Gilles VASSEUR donne procuration à Nicolas CAPRON, Lucile PETIT donne pouvoir à Florent ACTHERGAL.

M. Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

**SEANCE : 10 NOVEMBRE 2017**

**OBJET : REMBOURSEMENT ASSURANCE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, du versement de la Caisse Régionale d'Assurances GROUPAMA, d'une somme de 1099,20 €, suite au préjudice matériel survenu sur le trottoir dans la rue d'Arras.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement de la somme de 1099,20 € de la Caisse Régionale d'Assurances « GROUPAMA ».

Pour extrait conforme  
A Habarcq, le 10 novembre 2017  
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture  
le \_\_\_\_\_ et publication le \_\_\_\_\_  
A Habarcq, le \_\_\_\_\_  
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2017/023

**COMMUNE DE HABARCQ**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille dix-sept, le 10 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 06/11/2017 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Gilles VASSEUR et Lucile PETIT.

Pouvoir : Gilles VASSEUR donne procuration à Nicolas CAPRON, Lucile PETIT donne pouvoir à Florent ACTHERGAL.

M. Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

**SEANCE : 10 NOVEMBRE 2017**

**OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRIMITIF – DE 2017/ 25**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives reprises au tableau ci-dessous.

Ces ajustements de crédits sont nécessaires suite au projet d'investissement dans le cadre de la voirie communale.

**FONCTIONNEMENT :**

	NEANT	NEANT	

**INVESTISSEMENT :**

		DEPENSES	RECETTES
2151-25	Réseau de voirie	317 000	----
1641	Emprunts		259 000
132	Subvention DETR		58 000
TOTAL		317 000	317 000

Le Maire invite le Conseil municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour extrait conforme  
A Habarcq, le 10 novembre 2017  
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture  
le \_\_\_\_\_ et publication le \_\_\_\_\_  
A Habarcq, le \_\_\_\_\_  
Le Maire,

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2017/024

**COMMUNE DE HABARCQ**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille dix-sept, le 10 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 06/11/2017 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Gilles VASSEUR et Lucile PETIT.

Pouvoir : Gilles VASSEUR donne procuration à Nicolas CAPRON, Lucile PETIT donne pouvoir à Florent ACTHERGAL.

M. Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

**SEANCE : 10 NOVEMBRE 2017**

**OBJET : DISSOLUTION DU SIVOM D'AVESNES-LE-COMTE**

**REPRISE DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, que suite à la dissolution du SIVOM par arrêté Préfectoral du 22 décembre 2016, il convient de prendre une délibération afin de reprendre la répartition des résultats de fonctionnement et d'investissement, reversés aux communes.

Des écritures d'intégration d'actif et de passif vont être réalisées pour la commune d'Habarcq, il convient donc de délibérer afin d'approuver les résultats intégrés sur les comptes cités ci-après :

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

Compte 002 « excédent de fonctionnement » : + 15,40 €

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

Compte 001 « déficit d'investissement » : - 1 020,92 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les résultats intégrés sur les comptes cités ci-dessus.

Pour extrait conforme  
A Habarcq, le 10 novembre 2017  
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture  
le \_\_\_\_\_ et publication le \_\_\_\_\_  
A Habarcq, le \_\_\_\_\_  
Le Maire,